

# VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil  
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

# Nombre d'enfants et autres dimensions familiales de la mobilité professionnelle en Russie <sup>1</sup>

---

**Patrick FESTY**

INED, Paris, France.

**Lidia PROKOFIEVA**

Institut des problèmes socio-économiques de population, Moscou, Russie

La participation des femmes à l'instruction et à la vie professionnelle a été une volonté politique forte en Russie pendant de nombreuses décennies. L'égalité entre hommes et femmes sur ces points a été un objectif systématiquement affiché. Même aujourd'hui, malgré la crise économique et l'apparition du chômage officiel, 2/3 des femmes d'âge actif sont titulaires d'un emploi.<sup>2</sup>

Pourtant, les contraintes familiales n'ont pas cessé de peser sur les épouses et les mères, comme c'est généralement le cas dans les pays occidentaux. Si des réponses sociales ont été données à des problèmes, en vue de rendre possible l'activité économique des parents (crèches), en revanche les tracas de la vie quotidienne ont souvent frappé les femmes plus que les hommes (difficultés d'approvisionnement, insuffisance des services domestiques, etc.). Le temps passé à s'occuper du foyer et des enfants a toujours été très inégalement assumé par les deux époux, au détriment des épouses. En l'absence de services susceptibles d'alléger leur charge familiale, les femmes mènent de front deux vies, professionnelle et domestique (selon l'enquête RLMS de 1998, chaque femme active passait en moyenne 40 heures par semaine à s'occuper du ménage et des enfants<sup>3</sup>).

Comme souvent, le divorce est un puissant révélateur de ces contradictions. La pratique judiciaire a toujours consisté à attribuer la garde des enfants à leur mère dans une proportion de 90 %, comparable à celle observée en occident. La loi soviétique, toujours en application en Russie, a fixé un barème élevé de pensions alimentaires conduisant à prélever 25 % des revenus du parent non gardien s'il a un enfant, 33 % s'il en a deux et 50 % s'il en a trois ou plus. Ces proportions, largement supérieures à celles qui prévalent de fait dans les pays de l'Ouest, désignent le père comme le gagne-pain principal de la famille. D'ailleurs, conscient des difficultés matérielles des mères seules, malgré l'importance des pensions, l'État soviétique avait fait des familles monoparentales une des cibles privilégiées de sa politique sociale. Mais la situation de fait a beaucoup changé au cours des années 1990, au détriment des femmes divorcées. Le développement du chômage, de l'économie souterraine et des revenus non déclarés s'est traduit par une diminution du montant des pensions alimentaires et une plus grande fréquence d'impayés. En même temps la destruction du système social paternaliste laisse les femmes seules responsables du soutien et de l'éducation des enfants après divorce.

Nous nous interrogeons ici sur l'impact que peut avoir la charge des enfants sur la carrière professionnelle des pères et des mères en Russie. Nous le ferons à travers les biographies de couples divorcés pour pouvoir mesurer et comparer les relations à l'œuvre pendant la vie commune puis au lendemain de celle-ci, lorsque les époux se sont séparés, certains vivant alors seuls tandis que d'autres forment une nouvelle union.

La population russe a une faible, voire très faible, fécondité. Les femmes âgées de 35-44 ans au micro-recensement de 1994 avaient l'intention d'avoir en moyenne 1,94 enfants, celles

---

<sup>1</sup> Cette recherche a bénéficié d'un financement de l'INTAS.

<sup>2</sup> Surveys of Russian population on the problem of employment in October 1998. Moscow, Goskomstat, 1999.

<sup>3</sup> Feminization of Poverty in Russia. The World Bank. Izdatelstvo Ves Mir, Moscow, 2000, p. 145.

des régions urbaines, 1,78<sup>4</sup>. Nous nous attachons ici à la partie dite européenne de la Russie : les femmes des six régions urbaines que nous étudions (cf. ci-dessous) pensaient avoir seulement 1,72 enfants ; à peine 10 % d'entre elles auraient trois enfants ou plus. La chute générale des indices annuels de fécondité depuis 1990 a amené ceux-ci à 1,1 naissance par femme dans les six régions en 1996.

## 1. Les données et les indices

Deux enquêtes rétrospectives ont été réalisées en Russie auprès de personnes ayant divorcé ; elles visaient à apprécier les modifications que la rupture avait introduites dans les conditions de vie des individus, par comparaison avec ce qu'avait été leur période conjugale. On a recueilli des éléments très divers afin de caractériser la position des conjoints, leurs relations mutuelles et les rapports avec leurs familles, au moment du mariage, à la date de leur séparation et à l'enquête. Divers aspects ont fait l'objet d'une reconstruction biographique : les unions successives de l'enquêté, la naissance et le devenir de ses enfants, ses logements, sa carrière professionnelle ou celle de son conjoint.

Une première enquête a été conduite en 1993 dans six villes russes, auprès de 1 215 femmes divorcées entre 1975 et 1993, et une seconde en 1998, auprès de 1 249 hommes divorcés entre 1986 et 1998, désignés par le sort dans les mêmes bases de sondage, selon les mêmes procédures aléatoires. Les villes ont été déterminées par choix raisonné dans des strates définies par la fréquence des divorces. L'échantillon donne un bon modèle réduit de la population urbaine de la Russie « européenne », grâce aux pondérations qui ont été données aux différentes catégories de villes. Son fondement est en outre probabiliste dans chaque lieu d'enquête. La comparaison entre hommes et femmes est conduite sur la base d'échantillons extraits aléatoirement des mêmes bases de sondage. Les hommes et les femmes des deux échantillons *ne sont pas les ex-époux d'un même couple*, mais ils ont été interrogés sur les caractéristiques et la vie de leur ancien conjoint dans les mêmes termes que sur eux-mêmes. En outre, les conditions de tirage donnent deux échantillons appariés, à trois réserves près :

- l'échantillon féminin couvre dix-huit années de divorce et l'échantillon masculin douze ans seulement (nous ne conserverons que les 867 femmes de l'échantillon réduit aux douze années les plus récentes) ;
- les deux enquêtes sont séparées de cinq ans ; c'est beaucoup pour des grandeurs qui évoluent rapidement (celles du présent en particulier), mais c'est peu lorsque les mouvements sont lents (ceux du passé puisque les enquêtes sont rétrospectives) ;
- on n'a interrogé que les femmes présentes en 1993 et les hommes présents en 1998 dans la ville de leur divorce (mais les femmes ont donné des informations sur leur ex-mari, même s'il avait émigré, et les hommes interrogés en ont fait autant pour leur ex-épouse).

Lorsqu'on tient compte de ces réserves et qu'on compare les réponses masculines et féminines sur la mobilité professionnelle des conjoints, il existe généralement une bonne cohérence entre elles. Les insuffisances les plus sérieuses touchent la période postérieure au divorce, car le répondant (femme en 1993 et homme en 1998) n'a pas toujours fourni d'information sur son ancien conjoint. La fréquence des non-réponses rend alors fragiles les conclusions. En revanche, la période de vie commune avant le divorce fait l'objet de déclarations concordantes des hommes et des femmes<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> État matrimonial et fécondité en Russie : les données du micro-recensement de 1994, Moscou, Goscomstat, 1995, p. 168 ss.

<sup>5</sup> P. Festy, I. Kortchaguina « Un mariage, deux divorces ? Cohérence et incohérence des réponses masculines et féminines à des enquêtes sur divorce en Russie », Populaion (à paraître).

Pour estimer le niveau et la direction de la mobilité socioprofessionnelle des époux pendant et après le mariage, nous avons construit un indicateur d'évolution de la position sociale tenant compte des changements de niveau d'instruction, de profession, de fonction et d'entreprise, et des interruptions dans l'activité professionnelle. Nous avons défini quatre types de carrières :

1. carrière descendante
2. carrière horizontale
3. carrière faiblement ascendante
4. carrière fortement ascendante.

La direction de la mobilité est déterminée par deux critères essentiels : l'évolution du niveau d'instruction et du niveau de qualification, d'une part, et du niveau de responsabilité liée à la fonction, d'autre part. Dans tous les cas de chômage ou lorsque la femme interrompt son activité professionnelle (au-delà du congé légal de maternité) pour rester au foyer, nous considérons les carrières comme *descendantes*. Autres exemples de mobilité descendante : quand un spécialiste de haute qualification (ayant une éducation supérieure - par exemple un ingénieur d'usine) a un emploi d'ouvrier ou d'employé de service (vendeur ou réparateur de voitures, etc.). La carrière est *horizontale* lorsqu'il n'y a pas d'augmentation du niveau d'instruction ou du niveau de responsabilité, ou lorsque le changement d'entreprise ou de profession maintient un niveau stable de qualification. La carrière est qualifiée d'*ascendante* quand, au cours du mariage ou après le divorce, les conjoints terminent leurs études supérieures ou progressent dans leur profession, atteignant le niveau de dirigeant d'entreprise ou de chef de bureau, etc. ; pour les ouvriers, l'ascension correspond à une augmentation du niveau de qualification.

Le plus souvent nous recourons à un indice synthétique en mesurant la différence algébrique entre la proportion de carrières ascendantes et celle des carrières descendantes, dans une même catégorie de répondants. Nous désignons cette grandeur par l'expression *mobilité nette*.

Dans l'interprétation des résultats, on tiendra compte de ce que la biographie professionnelle pendant le mariage s'est déroulée, le plus souvent, sous l'époque soviétique (pour l'enquête des femmes plus que pour celle des hommes), tandis que la mobilité postdivorce, surtout pour l'enquête masculine, est marquée par l'influence de la situation contemporaine en Russie.

## 2. Époux et épouses pendant la vie commune

De leur mariage à leur séparation, les hommes actifs à ces deux dates ont eu une ascension professionnelle d'autant plus forte que leur union a été longue. La progression est régulière au fil des durées. Dans le même temps, les femmes actives aux deux dates ont eu une ascension plus modeste. En outre, les femmes dans les unions les plus durables (10-14 ans et 15 ans ou plus) n'ont pas eu une progression plus marquée que celles limitées à 5-9 ans ; au-delà de cette durée, les femmes stagnent dans leur carrière, alors que les hommes continuent de s'élever (tableau 1). On a pu vérifier sur des enquêtes auprès de couples encore mariés que ces constats n'étaient pas spécifiques à nos échantillons de divorcés et que les disparités entre carrières masculines et féminines n'étaient pas un facteur de divorce<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> L. Prokofieva, « La situation socio-économique des familles selon les différentes étapes du cycle de vie », in : Le bien-être : tendance et perspectives, Moscou, Nauka, 1991, pp. 75-90 (en russe).

TABLEAU 1 : MOBILITÉ DU MARIAGE À LA SÉPARATION SELON LA DURÉE DU MARIAGE (HOMMES ET FEMMES ACTIFS AUX DEUX DATES ; ENQUÊTE DE 1993)

Mobilité	Durée du mariage			
	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15 ans et +
A. Hommes				
1. Descendante	5,9%	9,9%	9,7%	9,4%
2. Horizontale	80,3%	57,7%	47,8%	37,7%
3. Faiblement ascendante	8,9%	19,8%	25,7%	23,9%
4. Fortement ascendante	4,9%	12,6%	16,8%	29,0%
Ensemble (effectifs)	100,0% (203)	100,0% (222)	100,0% (113)	100,0% (138)
<b>Mobilité nette : (3+4)-1</b>	<b>+ 7,9%</b>	<b>+ 22,5%</b>	<b>+ 32,8%</b>	<b>+ 43,5%</b>
B. Femmes				
1. Descendante	10,4%	10,3%	14,6%	12,5%
2. Horizontale	78,5%	59,3%	56,3%	50,0%
3. Faiblement ascendante	4,9%	17,5%	13,6%	19,5%
4. Fortement ascendante	6,2%	12,9%	15,5%	18,0%
Ensemble (effectifs)	100,0% (163)	100,0% (194)	100,0% (103)	100,0% (128)
<b>Mobilité nette : (3+4)-1</b>	<b>+ 0,7%</b>	<b>+ 20,1%</b>	<b>+ 14,5%</b>	<b>+ 25,0%</b>

La charge d'enfants est un des facteurs possibles de cette disparité, car la vie professionnelle des femmes est plus souvent interrompue que celle des hommes, à la veille, au moment et au lendemain des naissances des enfants. Toutes durées de mariage confondues, deux femmes sur trois contre un homme sur seize ont interrompu leur carrière. D'une durée à l'autre, les différences sont faibles (tableau 2)<sup>7</sup>.

TABLEAU 2 : PROPORTION D'HOMMES ET DE FEMMES AYANT CONNU DES INTERRUPTIONS DE LEUR CARRIÈRE PROFESSIONNELLE AU COURS DU MARIAGE, SELON LA DURÉE DU MARIAGE (ENQUÊTE DE 1993)

Durée du mariage	Hommes		Femmes	
0-4 ans	9,9%	(312)	57,4%	(312)
5-9 ans	4,0%	(274)	72,3%	(274)
10-14 ans	6,6%	(136)	71,3%	(136)
15 ans ou plus	1,2%	(164)	64,0%	(164)
Toutes durées	6,0%	(886)	65,3%	(886)

En éliminant ces « temps morts » de la vie maritale, on mesure la durée de vie professionnelle de chaque conjoint au cours de son mariage. Rapportées à cette nouvelle unité de temps, les carrières masculines et féminines conservent pourtant leurs disparités essentielles : moindre ascension des femmes et plafonnement rapide de leur parcours (tableau 3). Les interruptions de leur parcours professionnel, occasionnées pour l'essentiel par la charge des enfants, ne sont pas une explication suffisante du handicap dont souffrent les femmes pendant leur mariage.

<sup>7</sup> Ce calcul n'est possible qu'à l'enquête de 1993, où le détail des périodes d'activité a été recueilli. De ce fait, la suite de cette partie s'appuie exclusivement sur les données de 1993. La continuité des carrières masculines est caractéristique de la période soviétique.

TABLEAU 3 : MOBILITÉ NETTE DU MARIAGE À LA SÉPARATION SELON LA DURÉE DE VIE PROFESSIONNELLE (HOMMES ET FEMMES ACTIFS AUX DEUX DATES ; ENQUÊTE DE 1993)

Durée de vie professionnelle	Hommes		Femmes	
0-4 ans	+ 7,3%	(204)	+ 6,6%	(227)
5-9 ans	+ 22,9%	(222)	+ 18,5%	(167)
10-14 ans	+ 33,1%	(112)	+ 23,3%	(99)
15 ans ou plus	+ 43,5%	(138)	+ 18,9%	(95)

La prise en compte explicite du nombre d'enfants nés pendant l'union ne modifie pas sensiblement ces constats<sup>8</sup>. À durée de vie professionnelle égale, le nombre d'enfants n'a aucune incidence significative chez les femmes, que la carrière ait été brève ou longue. Chez les hommes, l'absence d'enfants (fréquente seulement aux faibles durées) s'accompagne d'une ascension professionnelle réduite quand on compare la carrière de ces hommes à celle des pères de famille : + 10,3 % contre + 16,2 %. À nombre d'enfants égal, la durée de vie professionnelle joue un rôle beaucoup plus net chez les hommes que chez les femmes : par exemple, avec au moins un enfant, la mobilité nette des hommes passe de + 16,2 % à + 38,4 %, lorsque la durée de vie professionnelle s'allonge ; elle passe seulement de + 11,8 % à + 20,1 % chez les femmes. À durée égale et nombre d'enfants égal, la progression des hommes est toujours plus forte que celle des femmes ; l'écart se creuse nettement quand on passe des vies professionnelles les plus brèves aux plus longues : + 16,2 % contre + 11,8 % dans les carrières limitées à dix ans ; + 38,4 % contre + 20,1 % dans les carrières plus durables, pour les couples ayant eu au moins un enfant (tableau 4).

TABLEAU 4. – MOBILITÉ NETTE DU MARIAGE À LA SÉPARATION, SELON LA DURÉE DE VIE PROFESSIONNELLE ET LE NOMBRE D'ENFANTS (HOMMES ET DES FEMMES ACTIFS AUX DEUX DATES, ENQUÊTE DE 1993)

	Durée de vie professionnelle							
	0-9 ans				10 ans ou plus			
	0 enfant	1 enfant	2+ enfants	1+ enfant	0 enfant	1 enfant	2+ enfants	1+ enfant
Hommes	+ 10,3% (107)	+ 16,3% (410)	+ 15,4% (91)	+ 16,2% (501)	(5)	+ 39,5% (124)	+ 37,2% (121)	+ 38,4% (245)
Femmes	+ 11,0% (72)	+ 12,1% (176)	+ 10,7% (65)	+ 11,8% (322)	(5)	+ 17,9% (95)	+ 22,3% (94)	+ 20,1% (189)

La carrière professionnelle des femmes est beaucoup moins favorable que celle des hommes au cours du mariage, en particulier par le jeu d'un plafonnement rapide quand la vie active se prolonge. La charge d'enfants ne joue guère de rôle dans ce phénomène, qui semble davantage attaché à la condition féminine qu'au statut maternel. Il se pourrait, en revanche, que la présence d'enfants favorise (ou stimule ?) la mobilité professionnelle des pères.

### 3. De la séparation à l'enquête

Au lendemain de la séparation, la comparaison des carrières masculines et féminines devient plus difficile. Les informations fournies par un des anciens conjoints manquent de précision quand il s'agit de caractériser la vie de l'autre. L'enquête auprès des femmes ne pourra servir qu'à mesurer la mobilité féminine et il faudra recourir à l'enquête masculine pour retracer le parcours professionnel des hommes<sup>9</sup>. Mais cette seconde enquête (1998) s'est déroulée dans un contexte économique plus défavorable que l'enquête auprès des femmes,

<sup>8</sup> Rappelons que la taille des familles est peu élevée. Les familles urbaines avec enfants n'en ont en moyenne que 1,5 ; 7 % seulement en ont 3 ou plus. (« Type et structure des ménages en Russie : les données du micro-recensement de 1994 », Moscou, Goscomstat, 1995, p. 60).

<sup>9</sup> Dans les deux enquêtes, moins de douze ans se sont écoulés depuis la séparation.

cinq ans plus tôt. La situation professionnelle à l'enquête - et donc la mobilité de la séparation à l'enquête - est ainsi décrite dans des termes plus défavorables aux hommes qu'aux femmes.

Il est en outre difficile de définir la charge des enfants dans des termes qui permettent de comparer les personnes qui sont restées seules après le divorce (avec l'éventuelle charge d'enfants nés pendant le mariage rompu) à celles qui ont formé une nouvelle union (avec l'éventuelle charge supplémentaire d'enfants du nouveau conjoint et d'enfants nés pendant la nouvelle union). Il est difficile aussi de saisir à la fois la charge pesant sur les mères, qui ont leurs enfants avec elles, et sur les pères, qui assument plutôt une charge financière, par le biais de pensions alimentaires. Nous avons choisi d'utiliser, pour les femmes, le nombre d'enfants mineurs vivant avec elles au moment de l'enquête et, pour les hommes, la somme du nombre d'enfants mineurs vivant avec eux et du nombre d'enfants pour qui ils versent une pension alimentaire.

La carrière professionnelle des femmes après leur séparation est faiblement affectée par la charge de leurs enfants. La mobilité nette est certes légèrement moins forte lorsque le nombre d'enfants augmente, mais c'est, pour l'essentiel, un effet de la durée de vie professionnelle, car celle-ci est d'autant plus brève que le nombre d'enfants est élevé (tableau 5)<sup>10</sup>. En revanche, le statut conjugal introduit des différences substantielles : à nombre d'enfants égal, les femmes restées seules ont une carrière plus fortement ascendante que celles qui ont formé une nouvelle union. On doit, pour le montrer, se cantonner aux catégories où les effectifs sont suffisamment nombreux : les mères d'un enfant ou d'un enfant et plus. Dans ce dernier groupe, par exemple, la mobilité nette est de + 9,5 % chez les mères vivant seules, contre + 3,0 % seulement chez les mères vivant à nouveau en couple, soit un écart de 6,5 points au bénéfice des mères seules.

TABLEAU 5 : MOBILITÉ NETTE DE LA SÉPARATION À L'ENQUÊTE DES FEMMES ACTIVES À CES DEUX DATES, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS MINEURS À L'ENQUÊTE ET LE STATUT CONJUGAL (1993)

	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants ou +	1 enfant ou +
Ensemble des femmes	+ 9,3% (204)	+ 9,0% (359)	+ 4,2% (121)	+ 7,7% (480)
Femmes dans une nouvelle union	+ 16,7% (42)	+ 3,4% (89)	+ 2,3% (44)	+ 3,0% (133)
Femmes restées seules	+ 7,4% (162)	+ 10,8% (270)	+ 5,2% (77)	+ 9,5% (347)

*En italiques, les résultats établis sur moins de 50 observations.*

La situation des hommes est sensiblement différente de celle des femmes. Le rôle joué par le nombre d'enfants est plus affirmé et il est en sens inverse : plus la charge est lourde pour les pères, plus leur ascension est forte. Des différences dans la durée de vie professionnelle ne sont pas susceptibles d'expliquer ces écarts (tableau 6)<sup>11</sup>. Les disparités liées au statut conjugal sont elles aussi à l'inverse de celles constatées chez les femmes : à charge d'enfants égale, les hommes à nouveau en couple ont une mobilité professionnelle plus favorable que ceux restés seuls après leur séparation. En l'absence d'enfants, la différence est modeste : - 0,1 contre - 0,7 % ; mais en présence d'au moins un enfant, elle est beaucoup plus sensible : + 8,1 % contre + 1,0 %. Dans cette dernière catégorie, la comparaison avec les femmes est possible : avec au moins un enfant, les hommes en couple ont un *avantage* de 7,1 points par rapport aux

<sup>10</sup> Les femmes sans enfants à l'enquête ont travaillé, en moyenne, 8,1 ans contre 6,5 ans pour les mères d'un enfant et 5,8 ans pour celles qui en ont deux ou plus. Les femmes sans enfants mineurs sont surtout celles dont la vie active a été assez longue pour que les enfants soient devenus majeurs

<sup>11</sup> Les hommes sans enfants ont travaillé en moyenne 6,7 ans, contre 6,5 ans pour les pères d'un enfant et 7,4 pour ceux qui en ont deux ou plus.

pères restés seuls ; les femmes dans une nouvelle union ont un *déficit* du même ordre (- 6,5 points) par rapport à celles qui n'ont pas « refait leur vie ».

TABLEAU 6 : MOBILITÉ NETTE DE LA SÉPARATION À L'ENQUÊTE DES HOMMES ACTIFS À CES DEUX DATES, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE À L'ENQUÊTE ET LE STATUT CONJUGAL (1998)

	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants ou +	1 enfant ou +
Ensemble des hommes	- 0,6% (376)	+ 1,2% (347)	+ 12,1% (255)	+ 5,8% (602)
Hommes dans une nouvelle union	- 0,1% (134)	+ 2,5% (198)	+ 13,5% (208)	+ 8,1% (406)
Hommes restés seuls	- 0,7% (242)	- 0,7% (149)	+ 6,3% (47)	+ 1,0% (196)

*En italiques, les résultats établis sur moins de 50 observations.*

Au lendemain de la séparation, une comparaison directe des carrières masculines et féminines n'est plus possible à partir des résultats de nos enquêtes, mais il se confirme que la vie de couple favorise les hommes, alors qu'elle handicape les femmes. Pour ces dernières, le facteur conjugal est primordial et la charge des enfants ne joue pas de rôle substantiel. Pour les hommes en couple, comme on l'avait déjà noté pendant le mariage aujourd'hui rompu, la présence d'enfants favorise (ou stimule ?) l'ascension professionnelle.

À l'appui de cette conclusion, on notera que les femmes dans une nouvelle union ont plus souvent interrompu leur vie professionnelle et sont plus fréquemment inactives à l'enquête que les femmes restées seules (tableau 7). Celles qui ont deux enfants ou plus sont un peu plus souvent inactives que les autres. À l'inverse, les hommes seuls sont plus souvent sans travail que ceux qui ont formé un nouveau couple (tableau 8). Le taux d'inactivité est d'autant plus faible que la charge d'enfants est élevée.

TABLEAU 7 : TAUX D'INACTIVITÉ À L'ENQUÊTE, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS MINEURS ET LE STATUT CONJUGAL (POUR 100 FEMMES ACTIVES À LA SÉPARATION ; 1993)

	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants ou +	1 enfant ou +
Ensemble des femmes	2,4% (209)	2,4% (376)	7,7% (155)	4,0% (531)
Femmes dans une nouvelle union	6,7% (45)	5,0% (101)	11,6% (69)	7,6% (170)
Femmes restées seules	1,2% (164)	1,4% (275)	4,6% (86)	2,2% (361)

*En italiques, les résultats établis sur moins de 50 observations.*

TABLEAU 8 : TAUX D'INACTIVITÉ À L'ENQUÊTE, SELON LE NOMBRE D'ENFANTS À CHARGE ET LE STATUT CONJUGAL (POUR 100 HOMMES ACTIFS À LA SÉPARATION ; 1998)

	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants ou +	1 enfant ou +
Ensemble des hommes	16,3% (449)	10,6% (388)	7,6% (276)	9,3% (664)
Hommes dans une nouvelle union	10,7% (150)	9,6% (219)	6,3% (222)	7,9% (441)
Hommes restés seuls	19,1% (299)	11,8% (169)	12,9% (54)	12,1% (223)



#### 4. Nuptialité et mobilité professionnelle

Pour confirmer que la vie en couple crée des disparités dans la vie professionnelle des hommes et des femmes, il faut montrer qu'un mécanisme plus complexe ne conduit pas à cette association entre carrière et statut conjugal. Se pourrait-il qu'une tierce variable, agissant à la fois sur la mobilité et la nuptialité, crée une apparente corrélation entre elles, sans qu'existe pourtant de lien causal direct ?

On invoque ainsi l'alcoolisme comme un facteur susceptible d'être à la fois un obstacle à la nuptialité et un frein à la mobilité. Le premier point n'est pas confirmé dans l'après-divorce : les hommes qui ont cité l'abus d'alcool comme une des raisons de leur séparation, pour leur femme ou pour eux-mêmes, n'ont pas une nuptialité plus faible que les autres (tableau 9). En revanche, ces hommes ont une mobilité nette négative quand celle des autres est positive, même si l'écart est peu significatif (- 1,6 % contre + 4,1 %). Mais surtout, il subsiste dans chacun des deux groupes un écart de mobilité entre les hommes en couple et ceux restés seuls après la séparation ; c'est particulièrement net lorsque l'alcool a été cité comme cause de divorce : les hommes restés seuls ont une mobilité nette fortement négative (- 10,0 % contre + 4,4 % pour ceux ayant formé un nouveau couple).

TABLEAU 9 : NUPTIALITÉ ET MOBILITÉ DES HOMMES DIVORCÉS ACTIFS À LA SÉPARATION ET À L'ENQUÊTE, SELON QUE L'ALCOOL A ÉTÉ CITÉ OU NON COMME RAISON DE LA SÉPARATION (1998)

	Nuptialité*		Mobilité nette					
	Ensemble		Ensemble	En couple	Restés seuls			
Alcoolisme	57,6%	(118)	- 1,6%	(118)	+ 4,4%	(68)	- 10,0%	(50)
Pas d'alcoolisme	54,9%	(860)	+ 4,1%	(860)	+ 6,3%	(472)	+ 1,4%	(388)

\* Proportion d'hommes ayant formé un nouveau couple après leur séparation.

Il est plus classique en démographie de recourir à l'âge, qui a en outre le mérite de concerner aussi bien les femmes que les hommes. L'âge à la séparation est à peu près sans effet sur la nuptialité des hommes, alors qu'il est clairement associé à la nuptialité des femmes, les plus jeunes formant un couple plus fréquemment que les plus âgées (tableau 10). Mais c'est l'inverse pour la mobilité professionnelle : les hommes ont des carrières d'autant plus nettement positives qu'ils sont jeunes, alors que l'âge est sans effet sur la mobilité féminine. En outre, les carrières des hommes en couple restent toujours plus favorables que celles des hommes seuls, quel que soit leur âge à la séparation. La relation inverse est moins nette chez les femmes, généralement à cause des faibles effectifs de femmes en couple.

TABLEAU 10 : NUPTIALITÉ ET MOBILITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES DIVORCÉS ACTIFS À LA SÉPARATION ET À L'ENQUÊTE, SELON LEUR ÂGE À LA SÉPARATION

Âge à la séparation	Nuptialité*		Mobilité nette					
	Ensemble		Ensemble	En couple	Restés seuls			
Hommes (1998)								
Moins de 30 ans	57,7%	(407)	+ 11,1%	(407)	+ 11,9%	(235)	+ 9,9 %	(172)
30-34 ans	56,1%	(205)	+ 4,4%	(205)	+ 7,8%	(115)	0,0%	(90)
35 ans ou plus	51,9%	(366)	- 2,7%	(366)	+ 2,0%	(190)	- 9,6%	(176)
Femmes (1993)								
Moins de 30 ans	32,1%	(312)	+ 7,1%	(312)	- 1,0%	(100)	+ 10,9%	(212)
30-34 ans	27,2%	(151)	+ 9,3%	(151)	+ 19,5%	(41)	+ 5,5%	(110)
35 ans ou plus	15,4%	(221)	+ 9,0%	(221)	+ 11,7%	(34)	+ 8,5%	(187)

\* Proportion d'hommes ou de femmes ayant formé un nouveau couple après leur séparation.  
En italiques, les résultats établis sur moins de 50 observations .

L'introduction du nombre d'enfants est plus délicate que celle de toute autre variable, car des liens complexes peuvent l'associer à la nuptialité, en même temps qu'à la mobilité professionnelle. En particulier, la formation d'une nouvelle union ouvre une période au cours de laquelle la charge d'enfants risque de varier, affectant ainsi peut-être la carrière professionnelle. Nous nous en sommes tenus au nombre d'enfants issus du mariage rompu, encore mineurs à la séparation, car leur nombre est celui qui peut affecter la probabilité de se marier ; la signification est pourtant sans doute différente pour les femmes, qui ont généralement la garde de ces enfants, et pour les hommes, qui n'ont que la charge financière des pensions alimentaires (tableau 11).

Pour les hommes, la nuptialité est d'autant plus forte que le nombre d'enfants est élevé ; la mobilité professionnelle varie dans le même sens. Le nombre d'enfants est donc une de ces variables qui, associées à la fois à la nuptialité et à la mobilité, pourraient expliquer la liaison indirecte entre l'une et l'autre. Pourtant, deux fois sur trois, il subsiste une mobilité plus favorable des hommes en couple quand on les compare aux hommes seuls, à nombre d'enfants égal. S'ils se répartissaient de la même façon par nombre d'enfants, les hommes en couple et les hommes seuls auraient une mobilité respective de + 5,7 et + 2,4 %, contre +6,1 et 0,0 % dans la réalité<sup>12</sup>. L'écart serait réduit de moitié mais subsisterait. En outre, la mobilité nette s'accroît nettement avec le nombre d'enfants, quelle que soit la nouvelle situation conjugale des divorcés.

À l'inverse de celle des hommes, la nuptialité des femmes diminue quand la charge d'enfants augmente. En revanche, la mobilité est associée positivement au nombre d'enfants, comme celle des hommes, même si l'effet est nettement plus modeste. Cette double association crée une liaison indirecte entre nuptialité et mobilité, mais son incidence est faible. Quand les effectifs permettent une comparaison significative, à nombre d'enfants égal, la mobilité des femmes restées seules est sensiblement supérieure à celle des femmes à nouveau en couple. Si elles se répartissaient de la même façon par nombre d'enfants, les femmes en couple et les femmes seules auraient une mobilité respective de + 6,7 et + 8,8 %, contre + 6,3 et + 8,9 % dans la réalité<sup>13</sup>. L'écart serait à peine réduit et subsisterait, quoique modéré. Enfin, le nombre d'enfants à la séparation apparaît sans effet significatif sur la mobilité des femmes, qu'elles restent ultérieurement seules ou qu'elles forment un nouveau couple.

TABLEAU 11 : NUPTIALITÉ ET MOBILITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES DIVORCÉS ACTIFS À LA SÉPARATION ET À L'ENQUÊTE, SELON LEUR NOMBRE D'ENFANTS MINEURS À LA SÉPARATION

Nombre d'enfants	Nuptialité*		Mobilité nette					
	Ensemble		Ensemble		En couple	Restés seuls		
Hommes (1998)								
Pas d'enfants	50,5%	(313)	- 2,5%	(313)	- 2,5%	(158)	- 2,6%	(155)
1 enfant	56,4%	(525)	+ 5,5%	(525)	+ 9,4%	(296)	+ 0,5%	(229)
2 enfants ou plus	61,4%	(140)	+ 8,6%	(140)	+ 10,5%	(86)	+ 5,6%	(54)
Femmes (1993)								
Pas d'enfants	30,2%	(116)	+ 6,0%	(116)	+ 8,6%	(35)	+ 4,9%	(81)
1 enfant	26,2%	(413)	+ 8,0%	(413)	+ 2,8%	(108)	+ 9,9%	(305)
2 enfants ou plus	20,6%	(155)	+ 10,4%	(155)	+ 15,7%	(32)	+ 9,0%	(123)
* Proportion d'hommes ou de femmes ayant formé un nouveau couple après leur séparation								
<i>En italiques, les résultats établis sur moins de 50 observations.</i>								

<sup>12</sup> On suppose que chaque groupe se répartit par nombre d'enfants comme l'ensemble des hommes actifs à la séparation et à l'enquête, soit 313 hommes sans enfants, 525 pères d'un enfant et 140 pères de deux enfants ou plus.

<sup>13</sup> On suppose que chaque groupe se répartit par nombre d'enfants comme l'ensemble des femmes actives à la séparation et à l'enquête, soit 116 femmes sans enfants, 413 mères d'un enfant et 155 mères de deux enfants ou plus.

Au total, ni la citation de l'alcoolisme masculin dans les raisons de la séparation, ni l'âge des anciens conjoints, ni leur nombre d'enfants n'est associé avec suffisamment d'intensité à la nuptialité *et* à la mobilité professionnelle après le divorce pour expliquer l'effet positif de la vie en couple sur la carrière professionnelle des hommes et un léger effet négatif sur celle des femmes. Le statut conjugal apparaît bien comme décisif. En revanche, le nombre d'enfants se confirme être peu important pour les femmes, alors qu'il influence positivement le parcours professionnel des hommes, peut-être comme une incitation à une activité économique plus intense.

### Conclusion

La population européenne de Russie occidentale a une faible fécondité. L'activité des femmes est élevée, proche de celle des hommes, hormis les interruptions qui marquent les naissances des enfants. Pendant le mariage, la carrière professionnelle des femmes est moins fréquemment ascendante que celle de leurs maris, comme si elle était plafonnée après quelques années de progression. La charge des enfants – peu nombreux, il est vrai – n'est pas le facteur susceptible d'expliquer le handicap féminin. Il faut sans doute incriminer plus largement le statut de la femme mariée.

En effet, au lendemain du divorce, les femmes qui forment un nouveau couple ont une carrière moins positive que celles restées seules et c'est l'inverse pour les hommes, que la nouvelle union favorise et que la solitude freine. Dans leurs échanges avec les femmes, les hommes gagnent à la vie commune et perdent à se retrouver seuls.

Cette conclusion résiste à l'introduction de facteurs comme l'alcoolisme, l'âge ou le nombre d'enfants, qui auraient pu justifier d'une relation indirecte entre nuptialité et mobilité professionnelle. Élément indissociable du statut de la femme mariée, la charge d'enfants n'a pas d'effets décelables en dehors de lui. En revanche, cette charge s'accompagne d'une progression professionnelle plus marquée pour les hommes, seuls ou en couple, comme si elle stimulait l'activité économique de ceux-ci. Discret pendant le mariage rompu, qui se déroulait pendant la période soviétique, cet effet est nettement plus sensible dans l'après-divorce, au cours des années 1990. En irait-il de même pour les femmes et pour l'ensemble de la vie conjugale, si on avait pu observer les unes et les autres dans le nouveau système économique ?